

II. — BUT. — Faire célébrer chaque année autant de messes que possible en faveur des associés vivants et défunts, afin d'assurer aux premiers le bienfait d'une sainte mort, et aux seconds la grâce de la délivrance.

III. — CONDITIONS D'ADMISSION. — Les fidèles de tout âge peuvent entrer dans cette Œuvre aux deux conditions suivantes : 1° Faire inscrire ses *nom* et *prénom*. 2° Verser pour *chaque personne* 1 franc (20 cents) une fois pour toutes. Les défunts ainsi que les vivants peuvent y être admis. (1)

Chaque associé reçoit un *Certificat d'inscription* sur une image très artistique représentant l'efficacité du divin Sacrifice de la Messe pour délivrer les âmes du Purgatoire. Cette gravure est un des plus jolis spécimens de l'école bénédictine de Beuron. On donne aussi un *Certificat collectif*, pour une famille ou un groupe d'associés.

IV. — AVANTAGES SPIRITUELS. — 1° Chaque associé participe, dès son inscription, à toutes les messes que l'Œuvre fait et fera célébrer à perpétuité. — Plus d'un *demi-million* de messes ont déjà été acquittées ; la moyenne est de 73 chaque jour. 2° Indulgence plénière le jour de l'inscription et à l'article de la mort.

V. — EMPLOI DES FONDS. — Chaque année, une partie des offrandes est placée sûrement et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Fréjus, pour servir à de prochaines fondations de messes, et l'autre partie, augmentée du produit des placements déjà effectués, est immédiatement consacrée à faire célébrer des messes.

VI. — ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES. — Toute personne qui réunit cinquante associés nominatifs ou anonymes reçoit le titre de *Zélateur* ou de *Zélatrice* et une LETTRE D'AFFILIATION *personnelle*. Si elle réunit cent nouveaux membres ou verse 100 francs d'offrande, la Lettre d'Affiliation est pour *toute sa famille*. Ce diplôme d'affiliation est richement imprimé et porte les sceaux du monastère et du R^me Père Abbé.

Les AFFILIÉS participent non seulement aux messes de l'Œu-

(1) Les contributions à la Pieuse Ligue peuvent être adressées comme suit, à Québec : Bureau de la Pieuse Ligue, 20, rue Sainte-Famille.